

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-528

présenté par

Mme Youssouffa, M. Castellani, Mme Sanquer, M. Metzdorf, M. Ledoux, M. Colombani,
M. Serva, M. Daubié et M. Mazaury

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Outre-mer »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	10 200 000
Conditions de vie outre-mer	10 200 000	0
TOTAUX	10 200 000	10 200 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Mayotte est dans une situation de dépendance énergétique extrême. L'île dépend à 98,6 % des hydrocarbures (énergies fossiles importées) pour ses besoins énergétiques. La part des énergies renouvelables (principalement photovoltaïques) dans la production d'électricité n'est que de 5,6 %. Pour réduire cette dépendance, maîtriser la facture énergétique et respecter les objectifs de la

Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), cet amendement propose d'allouer 10 200 000 € pour équiper les bâtiments des collectivités (écoles, mairies) en panneaux solaires.

Il est à cette fin, proposé d'affecter 10 200 000 euros supplémentaires à l'action 06 "Collectivités territoriales" du Programme 123 "Conditions de vie outre-mer".

Il est, à cette fin, opéré un prélèvement de 10 millions d'euros sur le Programme 138 "Emploi outre-mer". Ce transfert de crédits en défaveur du programme 138 n'est pas le reflet d'une moindre importance accordée au dit programme mais répond aux règles de rédaction des amendements en ne créant pas de charges supplémentaires. L'auteur du présent amendement émet dès lors le souhait d'une levée de gage par le Gouvernement.